

APERÇU DU FONDS

FONDS DE REVENU FORTIFIÉ PICTON MAHONEY

CATÉGORIE T

Le 20 août 2018

Ce document renferme des renseignements essentiels sur le Fonds de revenu fortifié Picton Mahoney – catégorie T (ou « *Picton Mahoney Fortified Income Fund – Class T* », ci-après le « Fonds ») que vous devriez connaître. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du Fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec Gestion d'actifs Picton Mahoney (le « gestionnaire ») au numéro sans frais 1-866-369-4108 ou à l'adresse service@pictonmahoney.com, ou visitez le site Web www.pictonmahoney.com.

Avant d'investir dans un fonds, évaluez s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

BREF APERÇU			
Code du Fonds :	8502	Gestionnaire du Fonds :	Gestion d'actifs Picton Mahoney
Date de lancement de la catégorie :	le 29 octobre 2015	Gestionnaire de portefeuille :	Gestion d'actifs Picton Mahoney
Valeur totale du Fonds au 30 juin 2018 :	354 761 111 \$	Distributions :	Distributions mensuelles à un taux annuel de 5 %.
Ratio des frais de gestion (RFG) :	2,33 %	Placement minimal :	2 000 \$ pour le placement initial, 500 \$ pour tout placement additionnel

Dans quoi le Fonds investit-il?

L'objectif de placement du Fonds est de maximiser le rendement total pour les porteurs de parts grâce à l'obtention de revenu et la plus-value du capital en investissant principalement dans des titres à revenu mondiaux tout en atténuant les dépréciations de capital par le recours à des stratégies de couverture pour se protéger du risque de baisse des titres.

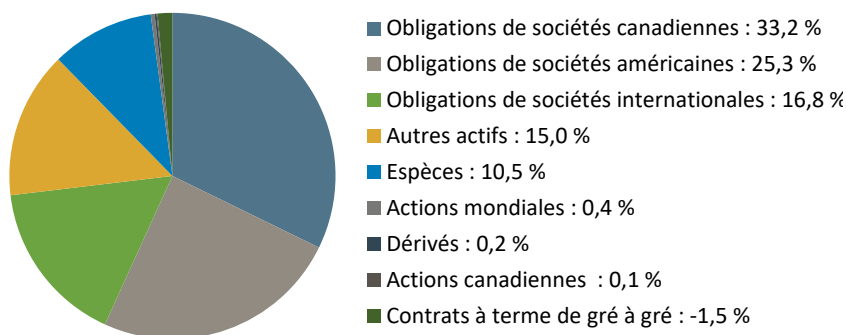
Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du Fonds au 30 juin 2018. Ces placements changeront au fil du temps.

10 principaux placements (30 juin 2018)

1. Espèces	10,5 %
2. Standard Chartered Plc	5,6 %
3. Baytex Energy Corp.	3,6 %
4. HCA Inc.	3,3 %
5. Lloyds Bank Plc	3,1 %
6. Valeant Pharmaceuticals	3,0 %
7. CCO Holdings LLC	2,4 %
8. Freeport Minerals Corp.	2,4 %
9. Parkland Fuel Corp.	2,3 %
10. Royal Bank of Scotland Group	2,3 %

Pourcentage total des 10 principaux placements	38,5 %
Nombre total de placements	137

Répartition des placements (30 juin 2018)



Quels sont les risques associés à ce Fonds?

La valeur du Fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

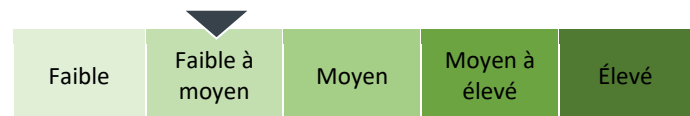
Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

Niveau de risque

Le gestionnaire estime que le risque de ce Fonds est **faible à moyen**.

Ce niveau est établi en fonction de la variation du rendement du Fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du Fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.



Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du Fonds, consultez la rubrique « Quels sont les risques d'un placement dans le Fonds? » dans le prospectus simplifié du Fonds.

Aucune garantie

Comme la plupart des fonds, ce Fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

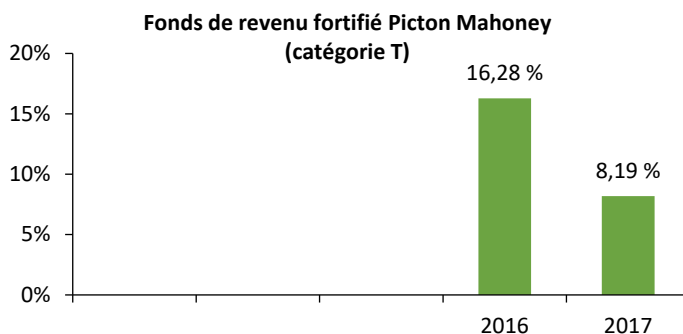
Quel a été le rendement du fonds?

Cette section vous indique le rendement des parts de catégorie T du Fonds au cours des deux dernières années.

Les frais annuels du Fonds ont été déduits du rendement exprimé. Les frais réduisent le rendement du Fonds.

Rendements annuels

Ce graphique indique le rendement des parts de catégorie T du Fonds pour chacune des deux dernières années. La valeur du Fonds n'a pas diminué pendant les deux dernières années. Les rendements indiqués et leur variation annuelle peuvent vous aider à évaluer les risques antérieurs associés à ce Fonds. Ils ne vous indiquent pas quel sera son rendement futur.



Rendement moyen

Une personne ayant investi 1 000 \$ dans les parts de catégorie T du Fonds depuis sa création aurait maintenant un placement de 1 244,83 \$, ce qui correspond à un taux de rendement annuel composé de 10,62 %.

Meilleur et pire rendement sur 3 mois

Ce tableau indique le meilleur et le pire rendement des parts de catégorie T du Fonds sur 3 mois au cours des deux dernières années. Ces rendements pourraient augmenter ou diminuer. Tenez compte de la perte que vous seriez en mesure d'assumer sur une courte période.

	Rendement	3 mois terminés	Si vous aviez investi 1 000 \$ dans le Fonds au début de cette période
Meilleur rendement	6,43 %	30 septembre 2016	Votre placement augmenterait à 1 064,35 \$
Pire rendement	-2,28 %	29 février 2016	Votre placement chuterait à 977,17 \$

À qui le Fonds est-il destiné?

Ce Fonds pourrait vous convenir si :

- vous pensez effectuer un placement à long terme;
- vous voulez obtenir une exposition à un portefeuille de titres à revenu d'émetteurs qui sont des sociétés mondiales;
- vous pouvez tolérer un niveau de risque de placement faible à moyen.

Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le Fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre fonds dans un compte non enregistré, les distributions du fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer, pour acheter, posséder et vendre des parts de catégorie T du Fonds. Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une catégorie et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1. Frais d'acquisition :

Lorsque vous achetez des parts de catégorie T, vous pourriez avoir à payer à la société de votre représentant, des frais d'acquisition qui se situent dans une fourchette de 0 % à 5 % maximum, établis en fonction de la valeur liquidative des parts du Fonds que vous acquérez, c'est-à-dire entre 0 \$ et 50 \$ maximum par tranche de 1 000 \$ investie. Vous et votre représentant négociez le montant à payer. Nous déduisons les frais d'acquisition du montant que vous investissez et les versons à la société de votre représentant à titre de commission.

2. Frais du Fonds :

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du Fonds.

Au 31 décembre 2017, les frais du Fonds s'établissaient à 2,46 % de sa valeur, ce qui correspond à 24,60 \$ pour chaque tranche de 1 000 \$ investis.

TAUX ANNUEL (EN % DE LA VALEUR DU FONDS)

Ratio des frais de gestion (RFG) Il s'agit du total des frais de gestion (qui comprennent la commission de suivi), de la rémunération au rendement (le cas échéant), des frais d'exploitation du Fonds et de la quote-part revenant au Fonds du RFG, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent. Picton Mahoney a renoncé à une partie des frais du Fonds, et si elle ne l'avait pas fait, le RFG aurait été plus élevé.	2,33 %
Ratio des frais d'opérations (RFO) Il s'agit des frais de transactions du Fonds.	0,13 %
Frais du Fonds	2,46 %

Le Fonds verse au gestionnaire une rémunération au rendement trimestrielle correspondant à 20 % de l'écart positif entre le rendement total des parts de catégorie T et le pourcentage total de hausse ou de baisse d'un indice de référence (l'« indice de rémunération au rendement »). Si, à un moment donné, le rendement total des parts de catégorie T du Fonds est inférieur à son indice de rémunération au rendement, aucune rémunération au rendement ne sera payable tant que le rendement total des parts de catégorie T du Fonds par rapport à son indice de rémunération au rendement demeure inférieur au montant du déficit calculé en pourcentage.

Renseignements sur la commission de suivi

La commission de suivi est versée tant que vous possédez des parts du Fonds. Elle couvre les services et les conseils que votre représentant et sa société vous fournissent.

Le gestionnaire verse la commission de suivi à la société de votre représentant. Il la prélève sur les frais de gestion du Fonds et la calcule en fonction de la valeur de votre placement.

En ce qui concerne les parts de catégorie T du Fonds, le gestionnaire verse à la société de votre représentant une commission de suivi annuelle de 1 % de la valeur totale des parts de catégorie T, ce qui correspond à 10 \$ par tranche de 1 000 \$ investie.

3. Autres frais :

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais pour acheter, détenir, vendre ou substituer des parts de catégorie T du Fonds.

Frais	Ce que vous payez
Négociation à court terme	Des frais de 1 % du montant racheté peuvent être exigés si vous faites racheter vos parts dans les 30 jours suivant leur souscription. Ces frais sont remis au Fonds.
Frais de substitution et de reclassement	Vous pourriez devoir payer des frais de substitution ou de reclassement, selon le cas, pouvant aller jusqu'à 2 % de la valeur liquidative des parts de la catégorie applicable d'un fonds que vous substituez ou reclassiez. Vous pouvez négocier ce montant avec votre représentant. Les frais de courtier liés aux substitutions et aux reclassements sont acquittés par le rachat des parts que vous détenez.

Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de titres d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du Fonds;
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, la notice annuelle, l'aperçu du Fonds ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par les lois sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du Fonds, communiquez avec Gestion d'actifs Picton Mahoney ou votre représentant. Ces documents et l'aperçu du Fonds constituent les documents légaux du Fonds.

Gestion d'actifs Picton Mahoney

33 Yonge Street, Suite 830
Toronto (Ontario) M5E 1G4
N° de téléphone : 416-955-4108
Numéro sans frais : 1-866-369-4108
Courriel : service@pictonmahoney.com
www.pictonmahoney.com

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les OPC, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif**, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse www.autorites-valeurs-mobilieres.ca.